

# PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE Les Terrasses de Cassis

L'an deux mille sept et le mardi treize mars à dix huit heures, l'Association Syndicale Libre « ASL Les Terrasses de Cassis » - 13260 Cassis, a tenu son Assemblée Générale en l'Hôtel ELEIS « Les Terrasses de Cassis » - 13260 CASSIS - sur convocation du Président M. BERNARD afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

## Ordre du jour :

1. **Approbation des comptes annuels 2006 conformément à l'article 3 des statuts.**
2. **Quitus au bureau et au gestionnaire de l'association.**
3. **Fixation du budget 2007**
4. **Modification de l'article 4 des statuts avec la nomination 4 membres supplémentaires au bureau.**
5. **Travaux de mise en sécurité à engager sur l'avaoïr situé devant la villa 2 (avec des terrasses)**
6. **Travaux de remise en état de l'éclairage de la voirie :**
  - a. **Effectuer les travaux de réhabilitation de l'éclairage de la voie centrale.**
  - b. **Effectuer les travaux de réhabilitation de l'éclairage dans les voies secondaires.**

## Composition du bureau de l'Assemblée :

Le bureau est ainsi composé :

**PRESIDENT** : Mr BERNARD est élu à l'unanimité des présents et représentés.

**ASSESEURS** : Mr WITORSKI est élu à l'unanimité des présents et représentés.  
Mr DUMONT est élu à l'unanimité des présents et représentés.  
Mr EVRAERT est élu à l'unanimité des présents et représentés.

**SECRETAIRE** : SIGA PROVENCE est élu à l'unanimité des présents et représentés.

Qui constate que les présents ou représentés forment un total de 58 634° / 100 000°.

Les membres de l'association suivants absents ou non représentés n'ont pas pris part aux votes :

ALEXANDRIAN/ABOU – ALONSO/DI MARCO – ANDUZE – AYRAULT – BASLY –  
BECHAR/SEARD – BEGHIN – BENASSOULI – BERTHELIER – BIANCHERI –  
BIANCHI – BODOTTI – BONNEVAL – BOSELLI – BOULKOUT – BOUVAREL –  
BOYER/RUAS – BOYER – BRACHET Francis – BRACHET Odile – BRUN –  
CAILLET – CASELLA – CAUNOIS – CHAGNAUD – CHAMBOVET –  
CHARLEMAGNE – CHAUDESSEIGNE – CHERINGOU – CHERIOUX –  
CHETANEAU – CHETRIT – CHOMETON – COLONNA – COURREGES –  
CRESCIONI – DE MEO – DE NUCE – DELUCHI – DEMARTE/TANGUY – DESHAIS –  
DESTOBBELEER – DORDAIN – DOUGNAC – DREYFUS – EL MELLITI –  
EMILIAN – FER MARCEL – FERRARA – FERRETO – FOLCO – FRA ROCHER –  
FUSI – GASQUET – GIUNTI – GOMES/NUCERA – GROENLI – GUERNET –  
GUERSON – HELLER – HENRIOT – HOVANESSIAN – IMBERT – IVALDI –

JAUFFRET – JOGNA – JULIAN – KALINOWSKI – KOPKE – KOTOWICZ – LAVILLE – LEBOULEUR – LEBRUN – LECLERC – LEFEVRE – LEMOINE – LEROUX – LEZY – MACHON – MAUFFREY – MESSINA – MONI – NALIN – NALIS – NICLOUX – NOLLET – OGER – ORSONI – PARET – PASCAL/SUISSE – PATALANO Eric – PATALANO Jean-Michel – PAULEAU – PIERROT/BLANC – PISANI – POLGE – PORCARIO – PREDIERI – PROTCH – RABEC – RAYNAUD – RECH – RENAUDIN – REY – RIGAUD – ROCHARD – ROUZAUD – RUBINSZTAJN – RUIZ – SABRE – SAILLARD – SALIBA – SANTAMARIA – SARRAILLON – SAVARIT – SCASSO – SCI ANTHONY – SCI BARBER – SCI BERTHIN – SCI CORRIAT – SCI DE CASSIS – SCI DU 402 AVENUE DU PRADO – SCI EL CONSEIL – SCI LES BUISSONS – SCI LES TERRASSES DES CALANQUES – SCI MICHELET SAINTE MARGUERITE – SCI LAMY – SEBAG Céline – SEBAG/GOUROD – SELLIEZ – SERVEAU – SIMOND – SIMONPIERI – SION – SOREL – SYBILLE – TROSSERO – VERNAGALLO – VIRAZELS – WAHL – WYCHE.

### **1. Approbation des comptes arrêtés au 31 décembre 2006**

« Il vous est proposé d'approuver les comptes qui vous sont présentés dans le rapport de « gestion ci-joint. Le total des dépenses de l'exercice s'élève à 51 433,07 euros. »

Le vote s'effectue à main levée.

Les comptes arrêtés au 31 décembre 2006 sont approuvés à l'unanimité des présents et représentés.

### **2. Quitus au bureau et au gestionnaire de l'Association**

« Il vous est proposé de donner le quitus au président, aux membres du bureau et au « cabinet SIGA PROVENCE pour la gestion de l'année 2006. »

Le vote s'effectue à main levée.

Le quitus au président, aux membres du bureau et au cabinet SIGA PROVENCE pour la gestion de l'année 2006 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

### **3. Fixation du budget 2007**

« Il vous est proposé de fixer le montant du budget de l'année 2007 à 40 000,00 euros. »

Le vote s'effectue à main levée.

Le montant du budget de l'année 2007 à 40 000,00 euros est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

### **4. Modification de l'article 4 des statuts avec la nomination de 4 membres supplémentaires au bureau**

« Conformément à l'article 3 des présents statuts, il est proposé à l'Assemblée Générale « d'apporter une modification aux statuts dans le but de porter à 8 le nombre de membres « titulaires du bureau.

« Le 1<sup>er</sup> paragraphe de l'article 4 des statuts sera rédigé ainsi :

« L'Association syndicale est administrée par un syndicat de huit membres maximum  
« nommés par l'Assemblée Générale. Ces huit membres désignent parmi eux le  
« Directeur. »

« Les quatre nouveaux membres seront choisis parmi les candidats non élus au bureau lors  
« de l'élection du 17 octobre 2006 dans l'ordre décroissant du nombre de voies obtenues :

M. ESCALIER	: 27 030 voies
M. BRACHET	: 26 106 voies
M. MAGNANI	: 21 384 voies
M. CARLIER	: 11 542 voies
M. ROUZIER	: 8 560 voies
M. HAZAK	: 3 235 voies

Le vote s'effectue à main levée qui donne le résultat suivant :

**Pour** : 53 094.

**Contre** : 5 540 : ROUZIER – HAZAK – LAPIERRE Françoise – LIENARD – GERMAIN  
– VINCENT – AVENTINY – BERNARD Catherine – BEZY – BRACCINI – DE  
BARBARIN – LONGO – MOUCHARD – PANZANI – PERRIN/MATARASSO –  
ROUX.

La nomination de Messieurs ESCALIERS, BRACHET, MAGNANI et CARLIER en tant  
que membres supplémentaires au bureau est adoptée à la majorité des présents et  
représentés.

#### **5. Travaux de mise en sécurité à engager sur l'avaloir situé devant la villa 2 (avec des Terrasses)**

« Du fait de l'usure normale des cornières en béton, les grilles des anciens avaloirs se  
« déplacent lors du passage des voitures et tombent au fond de l'avaloir. Il est donc proposé  
« de fixer des cornières galvanisés sur lesquelles reposeront les grilles. Ces cornières  
« stabiliseront les grilles. Deux devis ont été réalisés par le bureau dont vous trouverez ci-  
« joint les copies (Profil Technique et MDM). »

Le vote s'effectue à main levée.

Le devis de la société MDM pour un montant total de 1 002,25 euros TTC est adopté à  
l'unanimité des présents et représentés.

Ces travaux seront financés par un appel de fond réparti conformément aux statuts.

#### **6. Travaux de remise en état de l'éclairage de la voirie.**

« Un grand nombre de candélabres présents sur le lotissement est hors d'usage. Au fil des  
« années beaucoup de globes ont été détruits par des chocs de voitures, des actes de  
« vandalisme, ou simplement par le manque d'entretien. Il est aujourd'hui indispensable de  
« procéder à une réhabilitation complète des points lumineux.

« Vous trouverez ci-joint les devis des sociétés SNEF, CRE, et Profil Technique.

« Il vous est donc proposé :

### **A. D'effectuer les travaux de réhabilitation de l'éclairage de la voie centrale.**

« Les travaux consistent essentiellement dans le changement des globes hors d'état de « fonctionnement, la remise en place des poteaux accidentés et la pose d'ampoules à « économie d'énergie.

« Ces travaux seront financés par un appel de fond réparti conformément aux statuts entre « les colotis. »

Le vote s'effectue à main levée qui donne le résultat suivant :

**Pour** : 50 000.

**Contre** : 8 634 : BERNARD Michel – SOULIER – CARLINI – GERMAIN – LIENARD – GIRARD – ANGOT – BEUCHAT – DESSORS – FALQUES – GREE – MAURIN – PEREZ – POUYET – THIBAUT – VERRIER – WALHEIM.

Les travaux de réhabilitation de l'éclairage de la voie centrale sont votés à la majorité des présents et représentés.

L'Assemblée générale vote un budget d'un montant de 6 000,00 euros et mandate le bureau de l'ASL pour faire réaliser ces travaux.

### **B. D'effectuer les travaux de réhabilitation de l'éclairage dans les voies secondaires.**

« Les travaux consistent à l'enlèvement des petits points lumineux (la grande majorité est « complètement détruite) et à la pose de candélabres semblables à ceux de la voie centrale « (4m). Nous ne souhaitons pas reposer des petits points lumineux car ceux-ci ont une « portée lumineuse moindre et sont trop souvent victimes de chocs de voitures.

« Afin de donner aux colotis de chaque allée ou avenue une plus grande autonomie « décisionnelle et financière, il vous est proposé, par dérogation à l'article 6 des statuts, de « financer cette partie des travaux avec un appel de fonds pour chaque voie. Chaque colotis « participera aux travaux de sa voie selon un quotient (tantième lot / total tantième voie).

« Ci – dessous le total des tantièmes de chaque voie qui sert de base à la répartition.

<b>Voie</b>	<b>Base de répartition</b>
Allées des Cyprès et Lauriers	56 763
Allée des Géranium	4 523
Allée des Glycines	2 011
Allée des Mimosas	8 045
Allée des Orangers	4 521
Allée des Romarins	2 514
Allée des Tamaris	6 036
Allée des Lilas	2 012
Allée des Lavandes	3 017

Le vote s'effectue par bulletin, qui donne le résultat suivant :

**Allée des Romarins :**

**Pour :** 503 : KHAYADJIAN

**Contre :** 1 508 : PONTHEU – ROUX Henri – LAPIERRE Alain

**Abstention :** 0

Les travaux de réhabilitation de l'éclairage de l'allée des Romarins sont refusés à la majorité des présents et représentés.

**Allée des Tamaris :**

**Pour :** 503 : SCI JJ VANNUCCI

**Contre :** 2 012 : ROSSI – LECUBIN – BERNARD Jacques – COQUEUGNIOT.

**Abstention :** 503 : BONVALOT

Les travaux de réhabilitation de l'éclairage de l'allée des Tamaris sont refusés à la majorité des présents et représentés.

**Allée des Mimosas :**

**Pour :** 1 508 : MASSON/NEMOZ – MARTY – LE QUELLEC.

**Contre :** 2 012 : PEREZ – WALHEIM – BEUCHAT – CARLINI

**Abstention :** 1 005 : BERNARD Catherine - MOUCHARD

Les travaux de réhabilitation de l'éclairage de l'allée des Mimosas sont refusés à la majorité des présents et représentés.

**Allée des Orangers :**

**Pour :** 2 009 : LALLEMANT – BOMPART – DUMONT – BENAMO

**Contre :** 1 006 : ANDRIEU – IRONDELLE

**Abstention :** 0

Les travaux de réhabilitation de l'éclairage de l'allée des Orangers sont votés à la majorité des présents et représentés.

L'Assemblée générale vote un budget d'un montant de 2 200,00 euros et mandate le bureau de l'ASL pour faire réaliser ces travaux.

**Allée des Glycines :**

**Pour :** 503 : COMPAIN

**Contre :** 503 : GERMAIN

**Abstention :** 0

Les travaux de réhabilitation de l'éclairage de l'allée des Glycines sont refusés à la majorité des présents et représentés.

**Allée des Lilas :**

**Pour :** 0

**Contre :** 1 006 : ANGOT DEL MEDICO – VERRIER

**Abstention :** 0

Les travaux de réhabilitation de l'éclairage de l'allée des Lilas sont refusés à la majorité des présents et représentés.

**Allée des Géraniums :**

**Pour :** 503 : MENARD

**Contre :** 1 006 : MAURIN – DESSORS

**Abstention :** 0

Cette allée n'est pas concernée par les travaux.

**Allée des Lavandes :**

**Pour :** 1 006 : ABDALIAN – CHERRY

**Contre :** 0

**Abstention :** 0

Cette allée n'est pas concernée par les travaux.

**Allées des Cyprès et des Lauriers :**

**Pour :** 19 489 : MAGNANI – SCI OMEGA DU CAIRE – ALLARIA/CONSTANT – SUCCESSION CECCARELLI – BEZY – ROUZIER – ESPOSITO/CADDEO – ANDERSEN PER – VEDEL/SCHMIED – SARL RESIDENCE DES TERRASSES – BACCON/EURY – SCI CATPAT – DAVALAN – BERNARD/ANAAM – GIMENEZ – COSQUER – BOISSI/RAMIER – CHABOISSIER – THYS – ZITOUNI – NOVELLI – WITORSKI – GROS – ARABSI/ZITOUNI – FOURNIER – BROUSSART – CASTILLE – DONS – BLAESS/TRUONG – DESCHAMPS – BECKING – DEMARIA – JOSSERAND – CROSS – NIEK – NOEL – PRECETTI/D'URSO – LOMBARDI – MAURETTE – SOCIETE TAC UN – PERRIN/MATARASSO – AVENTINY – SIGHIERI – CONCIERGERIE PAR SOCIETE FONCIA – DEFRANCE – ATTALI – DANET – FELIPO – BOULESTEIX – ANGELICOLA – DEMOOR Catherine – DEMOOR Patrice – FRA – DUPONT – ESPOSITO/AUDIBERT – BERENGER – FOULQUIE – BERTORA – BUISSON – SCI MARINETTE ET JULIETTE – NEGRE COMBES/BRUNA – THIBAUDON – SALBAING – MARTINEZ Christiane – MARTINEZ LEGER Christine – LAPIERRE Christophe – MOREL – MELIN/CARDOLACCIA – TORRES – SCI TSURU – POURADIER/POULIQUEN – POURADIER Jacques – PFISTER – PETTMANN – ODDES/UPRAVAN – NORADIAN – MOLLA – MIZZI/BERNARDIN – MAUROUARD LOPEZ – DE BARBARIN – BRACCINI – HAZAK – LONGO

**Contre :** 6 842 : FALQUES – GREE – THIBAUT/BRUN – VIGNAT – LIENARD – LHUILLIER/FARRIOL – CURCI – BIANCHERI – DARRAX – FOURNIER – SCI 2 REVES – SCI INVEST'IMMO – ESCALIER – CONRAUX – MIKOLAJCZAK – ROUX Paris – APRILANTE – POUYET – GIRARD

**Abstention :** 0

Les travaux de réhabilitation de l'éclairage des allées des Cyprès et des Lauriers sont votés à la majorité des présents et représentés.

L'Assemblée générale vote un budget d'un montant de 2 000,00 euros et mandate le bureau de l'ASL pour faire réaliser ces travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15.